

# **Arrêté fédéral IV concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2007**

du 12 décembre 2006

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,  
vu le message du Conseil fédéral du 23 août 2006<sup>1</sup>,  
arrête:*

## **Art. 1**

Le budget de la Régie fédérale des alcools pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
    - 278 470 000 francs de revenus,
    - 32 670 000 francs de charges,
    - soit un bénéfice net de 245 800 000 francs, et
  - b. des investissements pour un montant de 2 875 000 francs,
- est approuvé.

## **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil national, 7 décembre 2006

La présidente: Christine Egerszegi-Obrist  
Le secrétaire: Ueli Anliker

Conseil des Etats, 12 décembre 2006

Le président: Peter Bieri  
La secrétaire: Elisabeth Barben

<sup>1</sup> Non publié dans la FF.

